

Sainte Marie, le 04 septembre 2012

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 août 2012

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 31 août 2012 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - BISSOLI Michel – MARTIN Michel – BAINIER Georges - BIRRINGER Frédéric – BRESSON Béatrice - GEORGE Jean-Claude - GLORIOD Gérard - GODAT Marie-Thérèse – GUERITTOT Geneviève – PARIS-JULLIEN Catherine

Absents excusés : BOYER Georges - VALLAT Stéphanie - VIENNET Christian -

Madame PARIS-JULLIEN Catherine a été nommée secrétaire.

Compte-rendu du 06 juillet 2012 approuvé à l'unanimité

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Bois agriculture

Le Conseil Municipal sur proposition de la commission, et après avoir délibéré sur les différentes offres de prix reçues, accepte à l'unanimité, celle de :

- Monsieur GUERIN Samir, bûcheron :
 - pour l'abattage des grumes au prix de 12 € HT le m³,
 - pour abattage des chablis au prix de 12 € HT le m³,
 - pour le façonnage des stères en forêt au prix de 26 € HT le stère,
 - livraison du bois façonné au prix de 7.60 € le stère.

Le responsable fait part au Conseil Municipal que 40 stères de bois coupé en bouts d'un mètre est disponible en forêt. Le Conseil, à l'unanimité, décide de les proposer, sur inscription en mairie, aux habitants qui le souhaitent, au prix du stère façonné à prendre en forêt soit 32 €. Il décide de vendre le reste à M. GUERIN au prix de 7 € HT.

Commission Permis de Construire

En cours :

DP :

GROSCLAUDE Denis – 29 rue de Lougres – Réfection de toiture et ravalement de façades

EMONIN Jean-Michel – 18 rue Georges Prudent – Piscine semi-enterrée

Retour Equipement

DP :

JACQUOT Julien – 16 rue des Grands Moulins – Abri de jardin, démolition de cabanons - **ACCORD TACITE le 30/08/2012**

LODS Raymond – 25 rue des Grands Moulins – Ravalement de façades – **ACCORD TACITE le 30/08/2012**

PC :

MARGOTIN Claude – 35 rue de Lougres – Garage – **ACCORDÉ le 30/08/2012**

MARTIN Benjamin – 6 rue Georges Prudent – Garage - **ACCORDÉ le 30/08/2012**

Commission Affaires scolaires - Périscolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux à l'école sont en cours d'achèvement.

L'appartement situé au-dessus de l'école est loué depuis le 1^{er} septembre. La réfection de la cage d'escalier a été effectuée par les employés municipaux.

Commission Environnement Fontaine

Le Maire informe le Conseil Municipal que le jury régional du concours des villes et villages fleuris est passé le 22 août avec un avis à priori favorable.

FRAIS DE SCOLARITÉ 2011 / 2012

Le Maire informe le Conseil Municipal que la participation des frais de scolarité pour l'année 2011/2012 que doivent verser à la commune de Sainte-Marie les communes de Raynans, Echenans et Saint-Julien, dans le cadre du regroupement pédagogique a été calculée en application de la nouvelle convention comme suit :

- Le fonctionnement et le personnel, au prorata du nombre d'habitants, soit 44.01 € par habitant,
- Fournitures scolaires, 61.67 € par élève,
- Colis de Noël, 7.81 € par élève,
- Elèves extérieurs et cotisations à l'OCCE à répartir entre les communes, soit 163.53 € par commune,
- Les frais de l'accompagnatrice scolaire sont répartis entre les 3 communes de Raynans, Echenans et Saint-Julien, soit 2 490.39 € par commune.

Le global des frais de scolarité est donc réparti comme suit :

- o SAINTE-MARIE : 36 277.66 €
- o RAYNANS : 17 747.16 €
- o SAINT-JULIEN : 11 590.03 €
- o ECHENANS : 9 110.83 €

Les frais de scolarité que la commune de Sainte-Marie doit verser à la commune de Raynans s'élèvent à 4 548, 92 €.

Accord du Conseil Municipal.

Investissements scolaires

Le Maire informe le Conseil Municipal que la participation aux achats d'investissement, pour l'année 2011, que doivent verser les communes de Raynans, Echenans et Saint-Julien, dans le cadre du regroupement pédagogique, se fait entre les quatre communes du RPI, au prorata du nombre d'habitants, comme suit :

- Sainte-Marie : 735 habitants	55.14 %	4 225.76 €
- Raynans : 287 habitants	21.53 %	1 650.06 €
- Saint-Julien : 182 habitants	13.65 %	1 046.38 €
- Echenans : 129 habitants	9.68 %	741.66 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

FRAIS DU PERISCOLAIRE 2011

Le Maire informe le Conseil Municipal que la participation aux frais du périscolaire pour l'année 2011 que doivent verser à la commune de Sainte-Marie, les communes de Raynans, Echenans et Saint-Julien, a été fixé au prorata du nombre d'habitant, soit 9.38 € par habitant. A ces frais s'ajoute un reliquat de l'année 2010.

- SAINTE-MARIE : 735 habitants : 6 895.80 € (+ 1 092.09 € pour 2010)
- RAYNANS : 287 habitants : 2 692.65 € (+ 448.64 € pour 2010)
- SAINT-JULIEN : 182 habitants : 1 707.53 € (+ 259.74 € pour 2010)
- ECHENANS : 129 habitants : 1 210.28 € (+ 181.52 € pour 2010)

Accord du Conseil Municipal.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF doit être renouvelé afin que l'accueil périscolaire de la commune puisse continuer à être subventionné pour ses dépenses de fonctionnement. L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer ce contrat.

PROJET SIVU

M. le Maire fait part au conseil municipal que les statuts du SIVU sont en cours de rédaction. Ils seront soumis à l'approbation des services juridiques du conseil Général et aux services de la Préfecture.

QUARTIER « LA CHAULIERE »

Le CAUE propose dans le cadre de sa prestation AMO pour la définition urbanistique du quartier de la Chauillère d'étendre le périmètre du projet et la réflexion à toute la zone AU1. Cette proposition nécessite :

- la reprise du permis d'aménager actuel
- la négociation avec les propriétaires via l'Agence Foncière pour l'acquisition des terrains
- une décision du Conseil Municipal pour engager la procédure.

Le Conseil Municipal dans son unanimité, ne retient pas cette proposition et décide de se limiter au périmètre prévu dans le Permis d'Aménager.

Dans ce cas, le CAUE assurera la tâche de conseil pour la rédaction d'un cahier des charges en vue de la consultation pour la réalisation de la zone à urbaniser. Une réunion est programmée le 12 septembre afin de finaliser les objectifs de la Commune avec la présence du Conseil Municipal, du CAUE et du Cabinet Ruez.

DIVERS

Médaille d'honneur communale

En récompense de son dévouement au service des collectivités locales, le Préfet du Doubs a décerné à M. PETITHORY Philippe, employé communal, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon ARGENT, attribuée après vingt années de services.

Le Conseil Municipal décide à 9 voix pour, 3 contre d'attribuer une prime avec la médaille du travail. 150 € pour la médaille d'argent, 200 € pour la médaille de vermeil et 250 € pour la médaille d'or.

Fête du village

Le Conseil Municipal est d'accord pour offrir l'apéritif le 16 septembre à l'occasion de la fête du village.

Location des salles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire signer aux habitants du village, locataires de la salle, une attestation les engageant à n'utiliser la salle que pour une manifestation strictement personnelle.

Achat de matériel

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un tableau magnétique pour la salle de classe de Mme PETETIN pour un montant de 170 € TTC.

Le Maire, Ph. RINGENBACH